



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 3 septembre 2025 à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, monsieur Alexandre Lambert, directeur général et madame Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe et greffière-trésorière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 25-09-03-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 25-09-03-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2025 : ADOPTION**

CA 25-09-03-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 6 août 2025 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE : ADOPTION**

CA 25-09-03-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 25-09-03 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussignée, Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 25-09-03, le tout en fonction du budget adopté ».


Marie-Hélène Rivest

Proposition adoptée.

5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

6. BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.



11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÉOLUTION DE PPCMOI 2025-08-580 - LOT 4 520 651 DU CADASTRE DU QUÉBEC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-08-580 de la Municipalité de Saint-Polycarpe sur le PPCMOI 2025-01 vise à permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de structure isolée comportant 12 logements dans la zone H3-56 et dérogeant au règlement de zonage numéro 113-2012 en vigueur;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) de la résolution numéro 2025-08-580 de la Municipalité de Saint-Polycarpe sur le PPCMOI 2025-01 indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 25-09-03-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Lachance
APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

que le comité administratif **approuve** la résolution numéro 2025-08-580 de la Municipalité de Saint-Polycarpe sur le PPCMOI 2025-01 et qu'elle soit réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité de la résolution numéro 2025-08-580 de la Municipalité de Saint-Polycarpe sur le PPCMOI 2025-01.

Proposition adoptée.

12.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC - RÈGLEMENT NUMÉRO 300-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300 RELATIF AU ZONAGE ET RÈGLEMENT NUMÉRO 301-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 301 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 300-14 de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac vise à amender le règlement de zonage numéro 300 afin d'y modifier les dispositions relatives aux piscines et spas résidentiels, plus précisément celles concernant le câble flottant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 301-9 de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac vise à modifier le règlement des permis et certificats numéro 301 afin d'y modifier les dispositions relatives aux infractions, aux peines ainsi qu'aux tarifs ;

CONSIDÉRANT les fiches d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) des règlements numéros 300-14 et 301-9 de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac indiquant leur conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS,



CA 25-09-03-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

que le comité administratif **approuve** les règlements numéros 300-14 et 301-9 de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire ;

de délivrer le certificat de conformité des règlements numéros 300-14 et 301-9 de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV)

Aucun sujet traité.

13.3 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 25-09-03-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 42.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

MARIE-HELENE RIVEST, notaire
Directrice du greffe et greffière-trésorière